

**MAIRIE DE LES MESNEUX**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 07 septembre 2022)

**PRESENTS (es) :** **Mesdames :** DESOY Anny, DEVILLE Jeannine, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie  
**Messieurs :** FERY Didier, LECLERC Guy, GILLET Jean-Pierre, BINET Christian

**ABSENTS (es) :** M. PIGER Philippe (pouvoir à M. GILLET Jean-Pierre), M. BOUGY Thomas (pouvoir à Mme DESOY Anny), M. LE BOT Hervé (pouvoir à M. LECLERC Guy), Mme JACQUINET Sybille (pouvoir à M. FERY Didier)

**Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire de séance.**  
Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 26/2022 : Prêt à moyen terme**

**Prêt à moyen terme**

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir :

Le projet de construction d'une école primaire, d'un bâtiment d'accueil périscolaire et petite enfance.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 3 M € T.T.C soit 2 400 000 H.T.

Madame le Maire présente les 2 propositions d'emprunt sur 12 et 15 ans :

Prêt à moyen terme à taux fixe

|                                  |            |            |
|----------------------------------|------------|------------|
| Montant du prêt en Euros         | 950 000,00 | 950 000,00 |
| durée en années                  | 12         | 15         |
| Échéances / an                   | 12         | 12         |
| Nombre d'échéances               | 144        | 180        |
| TAUX CLIENT *                    | 2,60%      | 2,70%      |
| Frais de dossier                 | 425 €      | 425 €      |
| Echéances en Euros               | 7 686,91   | 6 424,33   |
| Coût total des intérêts en Euros | 156 914,43 | 206 378,83 |

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues, décide à l'unanimité des présents et représentés :**

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

|                               |                  |   |
|-------------------------------|------------------|---|
| Montant du Devis :            | 3 000 000 T.T.C. | € |
| Subvention (s) :              | 1 320 000        | € |
| FCTVA                         | 492 120          | € |
| Autofinancement               | 1 187 880        | € |
| Emprunt sollicité au C.A.M. : |                  |   |
| * <b>PRET MOYEN TERME</b> :   | 950 000          | € |

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de **950 000** Euros, au **taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement s'effectuera en **12 années à partir de MARS 2023 par périodicités mensuelles Frais de dossier : 425.00 €.**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,  
5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire, Mme Anny DESSOY, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.  
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

### **Rentrée scolaire 2022-2023 : effectifs, personnel, travaux**

Madame Leducq : 22 élèves, CP et CE1

Monsieur Martin : 20 élèves, Maternelles

Madame Trisson : 18 élèves, CE2, CM1 et CM2

Par dérogation, 4 enfants de Ormes sont scolarisés à l'école des Mesneux.

Les 3 agents du périscolaire augmenteront leurs horaires de travail hebdomadaires dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Mme Demongeot passera à un 34/35<sup>ème</sup>, Mme Favrel et Mme Pierret passeront à un 35/35<sup>ème</sup>.

Les classes et le hall d'entrée de l'école ont été repeints pendant les vacances scolaires pour un coût de 8 458.58 €.

L'école est fibrée avec un débit de 500 mégas.

### **Recensement des besoins de la commune en matière d'offre de transport**

Le Grand Reims recense auprès des communes leurs besoins : le conseil propose un service à la demande pour les personnes âgées, les adolescents et les lycéens.

### **Point sur les dossiers en cours**

Ecole : Le marché d'AMO a été lancé en août, 3 entreprises ont déposé une offre.

- MP Conseil : 67 759 €
- CDC Conseil : 79 700 €
- Agencia : 57 375 €

La Commission d'Appel d'Offre se réunira le jeudi 15 septembre à 10h00 pour les étudier.

Eglise : Une animation sur la place du village pour présenter le coq avec un tailleur de pierre aura lieu le 07 octobre à 11h00 et sera suivie d'un vin d'honneur.

Sécurité dans le village : Les écluses route de Jouy, les stops rue d'Entre Deux Villes et rue des Bavolets ont été réalisés par le Grand Reims. Les devis de surélévation des ronds-points sont en attente. L'entreprise Signature doit venir prochainement pour les marquages au sol.

### **Questions et Informations diverses**

- Le contrat de Mme Allart passera d'un 15h/semaine à un 20h/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, les horaires de la poste seront du lundi au vendredi : 16h - 19h et le samedi matin de 9h30 à midi. Les 2h30 restantes seront consacrées à des tâches administratives.
- Lucie Fléron a fait son Service National Universel théorique, la mise en pratique de 82h de service d'intérêt général sera effectuée dans les deux ans au sein du Comité des Fêtes, dans le village et dans le cadre périscolaire.
- Un responsable sécurité incendie et secours sera nommé au conseil municipal prochain.
- Une commission écologie va être créée.
- La récupération d'eau de pluie et l'extinction de l'éclairage public la nuit ou avec des capteurs est en réflexion.
- ASC : Arrêt de la section foot, la commune continuera à entretenir le terrain.

### **Prochain Conseil Municipal, le lundi 10 octobre 2022 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h45.

**Les Mesneux, le 12 septembre 2022**

**Le Maire,  
Anny Dessoy,**

